



*Commission des affaires étudiantes*

**PROJETS DE MANDATS POUR LES ANNÉES 2020-2022**

Le 16 novembre 2020

## Table des matières

<b>1. Mise en contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Sept recommandations de suivis .....</b>	<b>4</b>
2.1 La santé globale .....	5
2.2 L'accès aux informations touchant les services pédagogiques et de soutien psychologique.....	6
2.3 Des formations pour favoriser le respect des normes de citations et de référencement.....	7
2.4 La question de la diversité et de l'inclusion .....	9
2.5 Le changement de nom et de genre dans les dossiers administratifs.....	11
2.6 L'installation ou l'aménagement de toilettes et de vestiaires neutres .....	11
2.7 La qualité de l'expérience étudiante en contexte de pandémie .....	12
<b>3. Deux possibles nouveaux mandats .....</b>	<b>13</b>
3.1 Les enjeux touchant les conditions de la vie des étudiantes et étudiants dans les sept à dix prochaines années.....	13
3.2 La situation des étudiantes et étudiants internationaux au 3e cycle qui travaillent uniquement en anglais dans le cercle restreint d'un laboratoire, ignorant à peu près totalement le français .....	14
<b>4. Résumé .....</b>	<b>16</b>
Annexe 1 : La campagne <i>Ça va aller</i> de l'Université de Montréal .....	17
Annexe 2 : Affiches du Département de réadaptation de la Faculté de médecine sur le bien-être psychologique .....	20

## 1. Mise en contexte

La Commission des affaires étudiantes soumet aujourd'hui au Conseil universitaire quelques projets de mandats qu'elle a elle-même définis après avoir consulté la communauté universitaire, tout spécialement étudiante.

L'approche est quelque peu novatrice puisque depuis la création de la Commission en 1965, c'était toujours le recteur ou la rectrice qui en définissait les mandats – et cela même si les Statuts de l'Université Laval ouvraient d'autres portes, comme le précise bien l'article 125 :

Relevant du Conseil universitaire et du Conseil d'administration, selon la compétence de chacun, la Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, *à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association d'étudiants*, toute question intéressant l'ensemble des étudiants. (Les italiques sont de nous.)

La direction de l'Université Laval souhaitait profiter de l'entrée en fonction du nouveau président de la Commission, le 1er janvier 2020, pour modifier son mode de fonctionnement, faisant en sorte que certains de ses mandats émergent en quelque sorte de la base et qu'ils mettent à contribution le Conseil universitaire, qui serait appelé à en discuter, à les amender et à les faire sien.

Par ailleurs, comme mentionné dans le *Rapport annuel de la Commission des affaires étudiantes*, déposé au Conseil universitaire de novembre, la Commission se proposait initialement de soumettre un projet de mandats au Conseil de mai 2020 de manière à pouvoir aborder un mandat spécifique dès le début d'octobre 2020. La mise sur pause de la Commission entre le 15 mars et la mi-mai 2020 de même que le travail consacré au mandat spécial et prioritaire touchant la qualité de l'expérience étudiante dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, demandé par la rectrice, nous a conduit à décaler ce dépôt au Conseil universitaire de décembre 2020.

La direction de l'Université Laval exprimait aussi en janvier 2020 le souhait que la Commission travaille le plus possible en concertation voire en synergie avec le milieu, puisque plusieurs instances à l'Université se penchent sur des dossiers similaires et présentent parfois, chacune de leur côté, des avis, mémoires et recommandations très semblables.

Elle souhaitait également que la Commission soit un peu plus présente dans le milieu et exerce une sorte de suivi auprès de la communauté après le dépôt de ses avis, pour

rappeler de temps en temps quelques recommandations importantes et, éventuellement, pour aider les facultés et les services à leur donner suite.

Il avait été convenu enfin de confier autant que possible à la Commission des mandats précis, réalisables à brève échéance, et susceptibles de mener à des actions concrètes – ce qui n’excluait cependant pas la possibilité que la Commission travaille parfois sur des dossiers nécessitant plusieurs années de réflexion, comme c’était le cas auparavant.

## 2. Sept recommandations de suivis

Les bonnes résolutions sont celles qui s’appliquent tout de suite plutôt que demain ou après-demain. C’est pourquoi la Commission a décidé de mettre immédiatement en pratique la demande qu’on lui faisait de s’intéresser aux suivis des Avis qui en émanent. Nous avons ainsi décidé l’hiver dernier de revoir les Avis déposés au cours des dix dernières années, en mettant en évidence des situations et recommandations qui, quatre, sept ou dix ans plus tard, ne semblent pas avoir donné lieu à des actions concrètes ou suffisantes puisque les problèmes soulevés à l’origine semblent perdurer<sup>1</sup>. Dès lors, nous revenons sur sept recommandations qui sembleraient tout aussi pertinentes aujourd'hui. Ces recommandations ne sont pas reprises telles quelles des avis précédents mais ont été reformulées, synthétisées pour plusieurs, et tiennent compte du contexte actuel.

---

<sup>1</sup> Rappelons ici le titre de chacun de ces avis. Par la suite, nous allons nous y référer en donnant simplement l’année de dépôt.

2010 : *Les études et la vie étudiante. Conciliation – Flexibilité – Adaptation.*

2013 : *Agir pour améliorer la qualité de vie ainsi que la santé globale des étudiants de l'Université Laval. Une vision pour un avenir durable.*

2016 : *Comment la culture à l'Université Laval peut-elle contribuer à la réussite de l'étudiant tout au long de sa formation?*

2019 : *Vers une nouvelle vision de l'expérience étudiante à l'Université Laval.*

2020 : *La qualité de l'expérience étudiante; quelques lignes directrices en contexte de pandémie.*

On peut les consulter en ligne : <https://www.ulaval.ca/notre-universite/direction-et-gouvernance/bureau-du-secretaire-general/documents-officiels>

## 2.1 La santé globale

*R1 : La Commission recommande la mise en place, le plus rapidement possible, d'une action concertée touchant la santé globale s'inspirant de la campagne « Ça va aller » de l'Université de Montréal et de la campagne nationale « Sans oui c'est non ».*

Les problèmes touchant la santé psychologique dans les universités ont été largement mis en évidence et répétés plusieurs fois. Voir par exemple :

- L'enquête panquébécoise sur la santé psychologique étudiante de l'Union étudiante du Québec / *Sous ta façade*<sup>2</sup>
- *L'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval*, Caucus des associations, présenté lors de la séance du 28 juin 2020 : [https://cadeul.com/wp-content/uploads/2020/07/CAE\\_20\\_03\\_13\\_Avis\\_santé\\_psy\\_propre.pdf](https://cadeul.com/wp-content/uploads/2020/07/CAE_20_03_13_Avis_santé_psy_propre.pdf)
- *Le Mémoire sur la connaissance et l'utilisation des ressources en santé mentale offertes à l'Université Laval*, AELIÉS, Septembre 2017 : [https://www.aelies.ulaval.ca/assets/medias/documents/AELIES\\_Memoire\\_sante\\_mentale\\_2017.pdf](https://www.aelies.ulaval.ca/assets/medias/documents/AELIES_Memoire_sante_mentale_2017.pdf)
- Ce thème était également au cœur de l'Avis déposé en 2013 par la Commission des affaires étudiantes : voir en particulier les recommandations 3, 4, 5, 8, 13. S'y rapportaient également les recommandations 6 et 7 de l'Avis déposé en 2010.

Divers groupes de travail ont été mis en place pour intervenir de quelque façon. Songeons au *Comité institutionnel consultatif sur le bien-être psychologique et la santé mentale des étudiantes et étudiants de l'Université Laval* (CISAM-UL), aux réseaux *Sentinelles* et *Les Lucioles*, aux *Semaines du mieux-être de l'Université Laval*, aux activités organisées par *Mon Équilibre-UL*, au cours obligatoire *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire*, etc. Plusieurs de ces actions et réalisations sont pertinentes; certaines sont même avant-gardistes et exemplaires; mais elles demeurent éparpillées.

Une campagne intégrée telle que la campagne *Ça va aller* lancée par l'Université de Montréal en 2019 aurait sa place à l'Université Laval<sup>3</sup>. Il faudrait évidemment choisir un autre nom puisque celui-ci a pris des connotations spéciales depuis le début de la pandémie de la Covid-19. Il conviendrait par ailleurs d'élargir le propos à la santé globale, définie comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une *absence* de maladie ou d'infirmité, mais qui est principalement une *capacité* d'épanouissement sur tous les plans – physique, émotif, intellectuel et spirituel; tant personnel que social.

<sup>2</sup> Voir <https://unionetudiante.ca/cts/sante-psy/>

<sup>3</sup> Voir en annexe 1 la fiche explicative de cette campagne.

La campagne pourrait être conçue de manière à pouvoir être partagée à tout le réseau de l'enseignement supérieur, cégeps et universités – comme l'étaient la campagne *Ça va aller* et la campagne nationale *Sans oui c'est non*. Ce serait une belle contribution de l'Université Laval. La réalisation de cette campagne pourrait cependant se faire en collaboration et de manière intégrée avec d'autres institutions. Il y aurait des volontaires.

Le fait est que la direction du Centre d'aide aux étudiants accompagnée de membres des comités exécutifs de la CADEUL et de l'AELIÉS ont déjà rencontré les responsables de la campagne *Ça va aller*, avec l'idée de la reprendre ici même. Plusieurs intervenants à l'Université Laval souhaitent faire avancer ce dossier et sont disposés à se lancer dans une action de grande envergure. Notre recommandation n'a donc rien de révolutionnaire. Mais comme elle demanderait beaucoup d'efforts, de persévérance, une bonne coordination, et un budget à l'avenant, il nous semble utile d'insister sur le sujet.

Nous adressons notre recommandation au VREAE, au Centre d'aide aux étudiants et à la Direction des communications.

La campagne devrait être conçue et réalisée sous la direction du VREAE en collaboration avec les associations étudiantes, le VRAEIS, MonÉquilibre ULaval, le Centre d'aide aux étudiants et le Comité institutionnel consultatif sur le bien-être psychologique et la santé mentale des étudiantes et étudiants de l'Université Laval (CISAM-UL). Le Comité EDI pourrait aussi être mis à contribution de même que la Commission des affaires étudiantes

## **2.2 L'accès aux informations touchant les services pédagogiques et de soutien psychologique**

*R2 : La Commission recommande que chaque unité précise qui est responsable de quoi en matière de services pédagogiques et de soutien psychologique, et rende cette information largement disponible dans ses locaux et sur son site web.*

Étrangement, alors que nous n'avons jamais disposé d'autant de moyens pour communiquer une information, des étudiantes et étudiants de même que leurs associations déplorent à répétition ne pas savoir comment accéder aux services pédagogiques et de soutien psychologique dont ils auraient besoin. Il est régulièrement question aussi de certaines confusions touchant la répartition des rôles à l'intérieur d'une même unité ou entre une unité et un service institutionnel. Voir en particulier :

- La recommandation 12 de l'Avis de la Commission des affaires étudiantes déposé en 2010;

- La recommandation 13 de l’Avis de 2013;
- Les recommandations 12, 13, 31 de l’Avis de 2019.

De tels besoins ou lacunes semblent aussi importants et pressants en situation de confinement qu’ils le seront lors du retour à la normale.

Le département de réadaptation de la Faculté de médecine a répondu à ce besoin au cours des dernières années en diffusant largement et de manière réitérée deux affiches simples et complètes (voir l’annexe 2). Cette manière de faire pourrait être prise en exemple, en adaptant évidemment les consignes et informations à chaque situation et en tenant compte des ressources et de la culture de chaque unité<sup>4</sup>. Partout, il faudrait cependant prendre soin de distinguer les besoins qui peuvent être pris en compte localement et ceux qui pointent nécessairement vers des ressources institutionnelles.

La préparation de telles affiches ou de pages web supposerait par ailleurs que chaque unité ait pris soin de préciser qui est responsable de quoi et se soit assurée qu’il y ait un ou une responsable pour chaque dossier important. Cela permettrait simultanément de répondre à la recommandation 31 de l’Avis de 2019 : « que chaque faculté nomme un *responsable aux affaires étudiantes et à la réussite* et que l’université en détermine les fonctions ».

Les informations devraient être mises en évidence sur le site web de chaque département ou faculté non départementalisée. Elles devraient également être visibles après le confinement dans les locaux, les corridors et sur différents babillards. MonPortail pourrait aussi être mis à contribution.

Cette recommandation, toute simple mais pressante, est adressée aux facultés, départements et services concernés.

### **2.3 Des formations pour favoriser le respect des normes de citations et de référencement**

*R3 : La Commission recommande de développer et de diffuser largement des formations pour faire connaître et apprendre à respecter les normes de citations et de référencement reconnues dans le milieu universitaire.*

Le plagiat est un problème réel dans les universités. Cela a été plusieurs fois noté. Voir par exemple :

- La recommandation 8 de l’Avis de la Commission des affaires étudiantes déposé en 2016;

---

<sup>4</sup> À noter que les auteurs des affiches données en exemples acceptent d’emblée d’être imités et même copiés.

- Le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval;
- Le plan d'action 2020-2021 de l'AELIÉS prévoit par ailleurs des actions en ce sens. Voir en particulier l'objectif 4.9 : Développer les connaissances des étudiant·e·s entourant les normes de respect des droits d'auteurs à l'Université Laval.

Certes, il existe à l'Université Laval et ailleurs sur le web des sites qui expliquent ce qu'est le plagiat et ce qui n'est pas permis. Mais ce sont en général des textes et ils s'adressent à des gens qui n'ont peut-être pas un degré de littéracie suffisant pour les comprendre, ou du moins pour avoir spontanément envie de les lire. Un ou des tutoriels dynamiques, en ligne, répondraient sans doute mieux au besoin.

On note aussi que la plupart des documents disponibles en ligne abordent la question dans une optique de réglementation et de sanctions. Voir par exemple :

- <https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat> ;
- <https://www4.fsa.ulaval.ca/etudiants-actuels/politiques-et-reglements/>
- <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/plagiat-et-infractions-academiques><sup>5</sup>.

À notre avis, la question devrait être présentée aussi et peut-être surtout dans une optique de formation. Plusieurs cas de plagiat ne sont pas nécessairement mal intentionnés mais découlent plutôt d'une incapacité de l'étudiante ou l'étudiant à intégrer correctement la pensée des autres dans son propre texte, et d'une méconnaissance des bonnes manières de faire. Des gens l'ignorent ou ne savent pas le faire correctement parce qu'on ne leur a jamais enseigné, ou si peu.

Par suite, une intervention efficace devrait 1° montrer qu'il est normal et même nécessaire dans un travail universitaire, à quelque niveau que ce soit, de s'appuyer sur des idées et des données que nous n'avons pas personnellement pensées ou découvertes, 2° avouer que cela suppose une bonne maîtrise des idées en cause, qui n'est pas simple et qui se développe dans le cadre de la formation disciplinaire ou professionnelle et 3° enseigner comment utiliser correctement l'information existante. La suite viendra naturellement : on ne va pas plagier si on est capable de ne pas plagier. Un étudiant ou une étudiante ne plagiera pas s'il sait et si elle sait comment l'éviter, ce qui justifie notre recommandation.

Le site de la Bibliothèque de l'Université Laval contient un tutoriel développé dans cet esprit (fait en collaboration avec plusieurs institutions)<sup>6</sup>. Mais il faut connaître son

---

<sup>5</sup> Ce site est fait pour les enseignants alors qu'il faudrait viser les étudiants; mais il est bien fait et il pourrait servir d'inspiration.

<sup>6</sup> <https://www5.bibl.ulaval.ca/formations/tutoriels-en-ligne/autres-tutoriels>

existence pour le découvrir et, quoi qu'il en soit, il ne répond pas à tous les besoins. Il en existe probablement d'autres à l'Université Laval; il faudrait les répertorier et les partager. Le Bureau du droit d'auteur travaille par ailleurs à en développer d'autres en collaboration avec un membre du Comité exécutif de l'AELIÉS. On pourrait aussi fournir le lien vers un tutoriel développé à l'Université de Montréal, qui fait assez bien la chose<sup>7</sup>.

Mais ce qui importerait par-dessus tout serait de donner une grande visibilité à ces tutoriels et à tout autre du genre. Ils pourraient être accessibles sur monPortail, adaptés aux divers champs disciplinaires et professionnels et faire l'objet d'une large promotion institutionnelle. Il devrait aussi être possible d'accéder à ces formations et informations sur le site de l'Université Laval, en un seul clic.

Ces formations devraient être conçues et déployées en collaboration avec les associations étudiantes locales et générales.

La recommandation est adressée aux VREAE, VRCCI, BDA, BSE et facultés.

## 2.4 La question de la diversité et de l'inclusion

*R4 : La Commission recommande la réalisation, le plus rapidement possible, d'une formation à l'intention de tous les membres de l'université pour les amener à mieux reconnaître la diversité sous tous ses angles, de manière à atténuer les obstacles qui peuvent se présenter à un étudiant ou à une étudiante<sup>8</sup>.*

Les obstacles qui se présentent à une étudiante ou un étudiant issu de la diversité – que ce soit lié à son identification de genre, son orientation sexuelle, sa classe sociale, son origine ethnique, sa nationalité, un handicap physique ou intellectuel, etc. – sont relativement bien connus par ceux et celles qui ont réfléchi à ces questions. On reconnaît aussi que ces différences peuvent s'additionner et engendrer des difficultés insoupçonnées; il est alors question d'intersectionnalité<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> <https://integrite.umontreal.ca/boite-a-outils/quiz-generaux/le-savez-vous>

<sup>8</sup> On pourrait ajouter « ou à un employé ou une employée », mais cela outrepasserait le champ de compétence de la Commission.

<sup>9</sup> Le terme « intersectionnel » a été défini comme désignant une « oppression [...] issue de la combinaison de diverses oppressions qui, ensemble, produisent quelque chose d'unique et de différent de toute forme de discrimination individuelle » (M. Eaton, « Patently Confused, Complex Inequality and Canada v. Mossop », *Revue d'études constitutionnelles*, vol. 1 (1994), p. 203 à 229. – cité par *La Commission ontarienne des droits de la personne* : <http://www.ohrc.on.ca/fr/approche-intersectionnelle-de-la-discrimination-pour-traiter-les-plaintes-relatives-aux-droits-de-la-présentation-de-l'approche-intersectionnelle#fn6>, consulté le 11 octobre 2020)

Ces questions sont évoquées dans divers rapports ou mémoires et des groupes de travail ont été formés pour identifier des pistes de solution.

- Plusieurs avis de la Commission des affaires étudiantes y font référence. Voir en particulier les recommandations 6, 7, 11 et 14 de l’Avis de 2010; 8 et 9 de 2013; 4 et 10 de 2016; 10, 14 et 19 de 2019.
- La recommandation 13 de l’*Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l’Université Laval*, 2020;
- Le Comité institutionnel ÉDI;
- L’Institut EDI2 - Équité, Diversité, Inclusion, Intersectionnalité.

Une partie de la communauté universitaire semble cependant vivre comme si cette problématique n’existait pas ou qu’elle n’engendrait pas de grandes souffrances chez les personnes concernées. Il est fait peu de cas par exemple de l’impossibilité qui demeure pour un étudiant ou une étudiante d’être désigné par le nom et le genre de son choix dans la documentation officielle. Les travaux d’équipe sont souvent organisés dans les classes sans que quiconque ne se soucie de la composition des équipes pour s’assurer qu’elles reflètent la diversité de la population étudiante<sup>10</sup>. Peu de place est faite dans l’enseignement et dans la recherche pour les pensées, doctrines et modes de vie autres que « blancs mâles hétéronormatifs ». Un très petit nombre de toilettes neutres sont accessibles aux personnes qui ne sont pas à l’aise de fréquenter des toilettes genrées. Peu d’espace est disponible pour les femmes qui désirent allaiter.

La formation sur la transdiversité développée à l’Université de Montréal pourrait être fortement recommandée aux membres de l’Université Laval<sup>11</sup>. Des formations du même type, mais touchant d’autres aspects de la diversité et de l’inclusion, devraient être développées et diffusées largement à l’Université Laval. Les associations étudiantes et le Comité institutionnel ÉDI devraient être mis à contribution<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Cela est un enjeu plus important encore dans le contexte de l’enseignement à distance.

<sup>11</sup> Il s’agit d’un cours en ligne gratuit (MOOC), accessible à l’adresse <https://catalogue.edulib.org/fr/cours/UMontreal-DSG101>.

<sup>12</sup> Le Comité institutionnel ÉDI (dont fait partie le président de la Commission des affaires étudiantes) est d’ailleurs en train de développer, à l’intention des gestionnaires, une formation sur les biais inconscients. La formation sera ensuite proposée aux membres du personnel; une version destinée à la communauté étudiante est prévue pour l’automne 2021.

Notons aussi que le plan d’action 2020-2021 de l’AELIÉS contient plusieurs éléments liés à la question de l’ÉDI. Voir entre autres les actions 2.13.3 et 2.13.4 et 2.13.5. Cette dernière mérite d’être soulignée tellement elle est fondamentale : l’AELIÉS se propose en effet de « militer pour la mise en place d’un formulaire d’auto-identification institutionnel pour les étudiant-e-s de l’Université Laval.

Ces formations pourraient être disponibles en ligne et signalées entre autres sur la page Web ÉDI (qui sera bientôt lancée). Elles devraient aussi faire partie de la trousse remise à tout nouveau professeur, chargé de cours ou autre membre du personnel. Elles pourraient éventuellement être imposées comme le cours *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire*, disponible sur monPortail.

La recommandation est adressée aux VREAE, VRA, VRRH, VRRCI.

## **2.5 Le changement de nom et de genre dans les dossiers administratifs**

*R5 : Du même souffle, la Commission recommande de rendre rapidement possible le changement de nom et de genre dans les dossiers administratifs.*

Cela est déjà possible dans plusieurs collèges et universités au Québec. L'Université Laval est en retard et devrait agir sans tarder.

La recommandation est adressée au Bureau du registraire<sup>13</sup>.

## **2.6 L'installation ou l'aménagement de toilettes et de vestiaires neutres**

*R6 : La Commission recommande également l'installation ou l'aménagement de toilettes et de vestiaires neutres au PEPS et la poursuite du plan d'aménagement de toilettes et de vestiaires préparé par le VRA en 2018.*

Le besoin est déjà ancien et a fait l'objet de nombreuses requêtes.

Des accommodements ont été faits au PEPS pour permettre à qui le demande l'utilisation des toilettes et vestiaires familiaux, mais la formule ne convient pas à tous et à toutes. On note quelques autres progrès ailleurs sur le campus, mais l'objectif est loin d'être atteint. Le VRA l'admet, mais il convient d'insister sur le besoin.

La recommandation est adressée au VRA.

---

<sup>13</sup> Comme souligné au début de la section 2.4, outrepassant notre mandat, une requête du genre devrait sans doute être adressée également au VRRH pour ce qui a trait au personnel de l'Université Laval.

## 2.7 La qualité de l'expérience étudiante en contexte de pandémie

*R7 : Dans le contexte de la pandémie qui se prolonge, la Commission recommande à la direction de l'Université Laval et à ses composantes de faire un suivi pour que soient appliquées les lignes directrices énoncées dans le document présenté au Conseil universitaire du 24 août 2020 touchant la qualité de l'expérience étudiante en contexte de pandémie.*

*R8 : La Commission recommande aussi que soient étudiés les effets du confinement, de la distanciation et en particulier de l'enseignement à distance imposés à tous et toutes, et de mettre en place des dispositifs pour pallier les difficultés identifiées.*

Beaucoup d'efforts ont été fait à tous les niveaux à l'Université Laval pour offrir des conditions d'études et de recherche qui soient acceptables à l'automne 2020 malgré les conditions défavorables découlant de la pandémie de covid-19. Mais il a fallu pallier au plus urgent en se fiant – à raison – à la bonne volonté de chacun et chacune et en comptant sur un retour rapide à la normale. Et de fait, la communauté étudiante a fait preuve de beaucoup de résilience et a même tiré profit de la situation pour développer de nouvelles habiletés.

Mais la pandémie se poursuit et il y a tout lieu de croire que divers effets néfastes vont finir par se manifester avec plus d'acuité. Cela pourrait toucher la situation financière, la santé psychologique, l'orientation et la persévérance dans les études, la qualité de la formation, l'équité et la diversité. La CADEUL et l'AELIÉS ont d'ailleurs reçu cet été et cet automne beaucoup d'appels et de courriels de détresse de la part d'étudiantes et d'étudiants. Le Centre d'aide aux étudiants a également été très sollicité. Les choses n'iront sans doute pas en s'améliorant.

Il faudrait donc continuer d'accorder une grande attention à la situation dans laquelle se trouvent les étudiantes et étudiants et chercher à bien connaître les conséquences du confinement et de la formation à distance chez ceux et celles qui n'ont pas spontanément opté pour ce mode d'enseignement. Mais pour cela, il faudrait faire diverses recherches sur le sujet et tenir compte de celles qui ont été faites récemment.

D'où notre recommandation adressée principalement à la direction de l'Université Laval mais également à ceux et celles qui pourraient réaliser des recherches sur le sujet.

### 3. Deux possibles nouveaux mandats

La Commission a fait un retour sur les Avis qu'elle avait présentés au Conseil universitaire au cours des dix dernières années, mais elle a aussi identifié deux enjeux qui n'ont pas encore été l'objet d'un approfondissement et qui pourraient l'occuper pour les deux prochaines années.

#### 3.1 Les enjeux touchant les conditions de la vie des étudiantes et étudiants dans les sept à dix prochaines années

Pour répondre à la politique de planification stratégique de l'Université Laval<sup>14</sup>, la Commission se propose de réaliser une étude prospective des enjeux touchant les conditions de la vie des étudiantes et étudiants dans les années à venir de manière à ce que notre université demeure pertinente et attractive.

Le sujet est vaste et la Commission a toute latitude pour identifier les thèmes qui seront considérés de près et pour définir l'angle sous lequel ils seront abordés. Il ne s'agira pas en effet de tout voir et de tout dire.

Sans présumer de la voie qui sera prise et des conclusions de nos réflexions, quelques sujets semblent mériter notre attention.

a) La prochaine génération d'étudiantes et d'étudiants sera constituée de personnes qui auront vécu la pandémie de covid-19. Cela les aura certainement marqués. Ils et elles auront développé des intérêts, des attitudes et des habiletés d'un nouvel ordre. L'université se sera de son côté transformée dans le sillon de cette crise. Quelle place, entre autres choses, prendra désormais l'enseignement à distance et qu'est-ce que cela produit à long terme sur une génération d'étudiantes et étudiants? Sans doute beaucoup de bonnes choses et peut-être aussi de moins bonnes. Quelle pertinence aura l'université pour ces étudiantes et étudiants et comment l'Université Laval pourra-t-elle s'adapter à ce nouveau contexte, et même se démarquer? Tout cela méritera une réflexion approfondie mettant à profit l'expertise de divers spécialistes.

---

<sup>14</sup> « Deux ans avant la fin de mandat de la rectrice ou du recteur, la Direction invite la Commission des affaires étudiantes, la Commission de la recherche et la Commission des études à réaliser une analyse et des études prospectives sur les enjeux respectifs aux secteurs qui les concernent.

« Ces avis doivent être disponibles à l'ensemble des membres de l'Université au moins 6 mois avant la fin d'un mandat de la rectrice ou du recteur. » (*Politique sur la planification stratégique institutionnelle*, Université Laval, 15 avril 2020, section 7.1.1)

b) Beaucoup de gens font observer que la pandémie de covid-19 a quelque peu masqué la crise environnementale qui continue pourtant de s'amplifier. La situation planétaire – écologique, économique, sociale et politique – dans laquelle va évoluer la prochaine génération d'étudiants et d'étudiantes mériterait donc notre attention. Quelles nouvelles attitudes et habiletés caractérisera cette génération? Qu'attendra-t-elle de l'université? Quelles seront les attentes de la société et du marché du travail envers l'université?

Nous consulterons des experts de toutes disciplines. Nous aimerions en particulier profiter du regroupement *Des Universitaires*, qui réunit un grand nombre de spécialistes de l'Université Laval préoccupés par la question de la crise environnementale.

c) La précarité financière des étudiants nationaux et internationaux ne va sans doute pas s'améliorer dans les années post-covid et dans le contexte de la crise environnementale en développement. Il conviendrait donc de l'inclure dans nos réflexions.

D'autres sujets se présenteront certainement quand nous nous débiterons nos réflexions, que nous prendrons connaissance en détail ce qui se dit et s'écrit sur les tendances touchant la condition de vie et les intérêts des étudiantes et étudiants universitaires pour les 7 à 10 prochaines années.

Cette étude prospective devra être présentée au Conseil universitaire et au Conseil d'administration en novembre 2021.

### **3.2 La situation des étudiantes et étudiants internationaux au 3<sup>e</sup> cycle qui travaillent uniquement en anglais dans le cercle restreint d'un laboratoire, ignorant à peu près totalement le français**

On trouve à l'Université Laval des personnes inscrites au doctorat qui sont venues ici ou qui y ont été invitées sans bien saisir que la langue d'usage est le français. Elles se débrouillent en anglais sans nécessairement le parler parfaitement : pour plusieurs, c'est une langue seconde, voire tertiaire. L'éventuel apprentissage du français se présente pour elles comme une entreprise titanesque; leurs recherches et, souvent, leur vie familiale, occupent tout leur temps.

Malgré quelques exceptions et nonobstant la bonne volonté de plusieurs intervenants, ces personnes n'ont guère accès aux services offerts aux francophones. Les activités de la rentrée universitaire ne les concernent pas; les campagnes de *Mon équilibre ULaval*, la promotion et l'offre de soutien psychologique, d'accommodements en cas de handicap, d'aide à l'apprentissage et à la réussite ne les atteignent pas; idem pour les services d'orientation, les soins de santé, les activités culturelles et sportives. Et que dire lorsqu'elles sont à l'extérieur du campus?

Ces personnes vivent pourtant autant de stress, sinon plus, que tout autre étudiant ou étudiante. Les exigences de leur programme et des organismes subventionnaires sont les mêmes. Leurs familles, dans leurs pays d'origine, ont sans doute aussi quelque attente particulière à leur sujet.

La question est complexe et délicate. Ces personnes contribuent manifestement à des recherches pointues effectuées dans les laboratoires concernés et leurs responsables, tout autant que l'institution, ne voudraient certainement pas se passer de leurs talents et des collaborations que cela engendre. Mais à partir du moment où l'Université Laval les accueille, ne faudrait-il pas leur offrir tous les services auxquels les francophones ont droit? Sommes-nous prêts cependant à envoyer une image en quelque sorte bilingue de notre université?

Cela dit, le sujet n'a jamais été documentée précisément. Combien d'étudiantes et d'étudiants sont à ce point isolés de la communauté universitaire, et souffrent-ils de cet isolement?

Nous nous proposons donc de regarder cela entre autres du point de vue de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Nous réaliserons d'abord une enquête ou un sondage pour savoir combien de gens sont touchés et jusqu'à quel point. Nous consulterons directement ces personnes, de même que les directeurs et les directrices de plusieurs laboratoires et centres de recherche, les doyens et doyennes concernés, la direction des services aux étudiants, le Centre d'aide aux étudiants et, bien sûr, les associations étudiantes – principalement l'AELIÉS<sup>15</sup>. Nous aurons aussi des discussions avec la Commission des études et avec la Commission de la recherche, qui se sont penchées sur la question de la langue en enseignement et en recherche, avec le VRAEIS et le VRRCI, et avec la Table de valorisation de l'enseignement qui travaillent ou ont travaillé aussi sur cet enjeu.

Nous aimerions produire un avis sur cette question en 2022.

---

<sup>15</sup> Le mémoire *Enjeux d'intégration des étudiants internationaux à l'Université Laval* présenté par l'AELIÉS en 2016 touchait déjà en partie cette question. La question de la langue d'enseignement occupe aussi la CADEUL, qui a déposé deux mémoires sur le sujet : *Avis sur la langue d'enseignement à l'Université* (janvier 2020) et *Avis sur la mobilité étudiante internationale* (2019).

#### 4. Résumé

Ainsi, la Commission des affaires étudiantes se propose pour les deux prochaines années de travailler en collaboration avec la direction de l'Université Laval, avec les facultés et les services, de même qu'avec les associations étudiantes, pour s'assurer que les recommandations qu'elle a formulées au Conseil universitaire donnent lieu à des actions concrètes. Elle va aussi réfléchir, en concertation avec le milieu, à deux enjeux particuliers touchant premièrement les conditions de la vie étudiante dans un horizon de sept à dix ans et, deuxièmement, celles des étudiantes et étudiants internationaux au 3e cycle qui travaillent uniquement en anglais dans le cercle restreint d'un laboratoire, ignorant à peu près totalement le français.

Elle se garde aussi de l'espace pour aborder toute autre question qui serait requise par les circonstances ou soulevée par le Conseil d'administration, le Conseil universitaire, la rectrice ou le recteur ou par une association étudiante.

## ANNEXE 1

### La campagne *Ça va aller* - Université de Montréal (UdM) et Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

Note rédigée le 24 janvier 2020 par *Étienne Chabot*, complétée par *Victor Thibaudeau*

Site internet de la campagne : <https://www.cavaaller.ca/>

#### Enquête *Ça va ?*

- En 2016, l'UdM et la FAÉCUM menaient une vaste enquête sur la santé psychologique étudiante – Campagne *Ça va ?* Voir les fichiers joints pour plus de détail :
  - [enquete-sur-la-sante-psychologique-etudiante.pdf](#)
  - [sommaire-executif-enquete-ca-va-sur-la-sante-psychologique.pdf](#)
- 10 000 étudiants ont répondu à l'enquête.
  - 75 % des participants disaient souhaiter améliorer leur santé psychologique.
  - 50 % rapportaient avoir eu des symptômes dépressifs de modérés à graves en cours d'année.
  - 22 % de la population étudiante de l'Université de Montréal rapportait des symptômes de dépression suffisamment sérieux pour être pris en charge immédiatement.
- L'enquête a fait ressortir trois éléments associés à un épisode difficile sur le plan de la santé psychologique: une alimentation déficiente, un sommeil perturbé et le sentiment d'être isolé. (voir dans le fichier « enquête » les pages 39, 48, 49-50, 51 et 54, où on explique que ces trois éléments ont été retenus parce qu'ils permettent de prédire 40% de la variance des symptômes dépressifs, alors que l'ensemble des dix-sept variables permet d'en prédire 44%. Ils en concluent qu'il serait superflu de chercher à agir sur les dix dernières variables ; elles semblent prédictibles par les 3 premières. / il en va de même (dans des proportions moindre, en ce qui a trait aux idées suicidaires ou aux tentatives de suicide / idem pour le burnout et la détresse psychologique
- En décembre 2016, un comité de travail composé de différents intervenants, dont les Services aux étudiants (SAÉ) et la FAÉCUM, déposait un rapport contenant plusieurs pistes d'action, dont l'une visait la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation à la santé psychologique et à la stigmatisation.

### **Campagne Ça va aller**

- La campagne Ça va aller a été lancée en janvier 2019, conjointement par les Services aux étudiants de l'UDeM et la FAÉCUM.
- Cette campagne de sensibilisation est menée sous forme d'affiches et de murales, au moyen des médias sociaux et d'un site Web.
- Elle propose des activités et différents messages destinés à briser le silence et la solitude.
- Les étudiants peuvent aussi profiter d'activités et d'ateliers sur des thèmes tels la gestion du stress, le sommeil, la maîtrise des émotions et la saine alimentation.
- Le Centre de santé et de consultation psychologique a facilité l'accès à ses services en effectuant plusieurs embauches. (À confirmer.)

### ***La campagne « Ça va faire...du bien! »***

À partir de ces trois composantes, les concepteurs de la campagne ont axé leurs messages autour du concept « Ça va faire... ». Des messages, qui ont été affichés à différents endroits sur le campus, sont déclinés ainsi:

Ça va faire...

- différent de prendre du temps pour moi;
- du bien de se serrer les coudes;
- du bien de montrer que t'es là;
- du changement de juger un peu moins;
- chaud au cœur de nous rassembler;
- du bien de se regarder en face.

« Cette campagne vise à ce que chacun porte un regard à la fois sur soi et sur les autres, avec bienveillance, afin que tous puissent obtenir de l'aide pour apprendre à vivre avec leurs difficultés et améliorer leur santé psychologique », conclut Claire Benoit.

### **Commentaires**

L'enquête a été extrêmement bien faite et les données ont été bien analysées. L'échantillon est large (25% des étudiants) et les quelques biais possibles ont été évalués et pondérés.

L'enquête est originale : rien de tel n'avait jamais été fait au niveau universitaire. Les données recueillies ont été comparées à des enquêtes plus larges menées entre autres par Statistique Canada. Ces comparaisons ont permis de montrer que les problèmes étudiés (stress, angoisse, dépression, idées suicidaires) sont plus présents dans le milieu universitaire.

L'enquête pourrait servir de modèle pour d'autres, menées dans d'autres universités. L'étude a permis de mettre en évidence 3 facteurs (ou variables : alimentation déficiente, sommeil perturbé, sentiment d'être isolé) qui semblent être liés fortement aux problèmes de santé mentale sur lesquels l'université pourrait agir. (n.b. Une rupture amoureuse, par exemple, peut avoir un effet délétère considérable. Mais l'université n'a aucune prise là-dessus.)

### Notes

À noter que les personnes hétéro et homosexuels semblent moins touchés par ces difficultés. Ceux qui ont une sexualité ambiguë semblent plus touchés (p.16 et 72). Autres facteurs analysés qui ont un effet notable, mais beaucoup moindre que les 3 premiers :

- La précarité financière
- Le soutien des pairs (*mais n'est-il pas lié au sentiment d'être isolé?*)
- La possibilité d'être authentique
- La compétition avec les pairs
- Le stress pour le projet de rédaction
- Trop de difficulté dans le projet de recherche ou dans les études
- Le fait de sentir de la pression pour rester tard et la fin de semaine au laboratoire
- La contribution aux projets de son équipe de recherche
- La consommation d'alcool
- La consommation de cannabis
- La consommation de drogues « dures » (mais peu présente à l'udM)
- La consommation de psychostimulants sans ordonnance
- Le niveau d'endettement
- L'appartenance à une minorité ethnique
- L'orientation sexuelle

# Tu as besoin de parler ? On est là!

Si cela affecte ton cheminement  
académique

Bureau de la gestion des études

Qui ? Hélène Bouchard

Où ? Ferdinand-Vandry, local 4265

Si c'est un problème  
d'ordre personnel

Direction des affaires étudiantes

Qui ? Suzie Gobeil ou Isabelle Parent

Où ? Ferdinand-Vandry, local 2445

Si tu souhaites que ta démarche soit  
indépendante de ton programme

Centre d'aide aux étudiants

Qui ? Psychologues / conseillers d'orientation

Où ? Maurice-Pollack, local 2121

Ressources universitaires à ta disposition

**Au besoin, peu importe la situation, n'hésite pas également à contacter**

- Ta direction de programme
- Le réseau d'aide étudiant – LA BÉQUILLE

Comité bien-être en orthophonie, Département de réadaptation, automne 2017

# Votre classe a quelque chose à dire? On est là!

## Les étapes à suivre pour s'y retrouver

